

https://ads.dracenie.com/portailccs
Simples.rapide & sécurisés.



télécharger le tuto
sur le site
www.dracenie.com
ou contacter le service
urbanisme
de votre commune

# AUTORISATIONS D'URBANISME



- > Agrandissement de la maison
- > construction d'une piscine
- > pose d'une clôture
- > pose d'un abri de jardin

une autorisation d'urbanisme est nécessaire





CHANGEMENT DE FENÊTRES POSE D'UNE CLÔTURE EXTENSION
CONSTRUCTION POSE DE PANNEAUX SOLAIRES RAVALEMENT

V

UNE AUTORISATION D'URBANISME EST NÉCESSAIRE

## Je dois faire mes demandes :

- Permis de construire
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme

#### **NOUVEAU**

Au 1er janvier 2022, un service en ligne est mis en place sur les communes de l'agglo (à l'exception de Bargème) pour réaliser le dépôt de vos demandes d'autorisations.

### Simples & sécurisés.

les dépôts de demandes en ligne permettent :

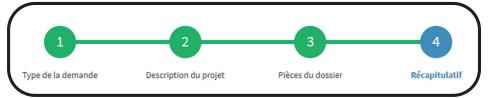
- de suivre l'avancée de la demande ;
- de limiter les déplacements en mairie ;
- d'éviter l'impression de nombreux exemplaires papiers.

### COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN LIGNE ?

- Connectez-vous sur le guichet unique à l'adresse
   https://ads.dracenie.com/portailccs
- Créez votre espace usager et choisissez le formulaire adéquat pour votre projet.
- Créez un nouveau dossier et entamez votre demande (cf.image ci-dessous).



- Laissez-vous ensuite guider. Votre démarche se décompose en 4 étapes majeures :



**ATTENTION** des pièces obligatoires pour tous les dossiers, seront à fournir. Pour en savoir plus, rendez-vous :

- en mairie ;
- sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319;
- sur le guichet unique rubrique «quel dossier pour mon projet ?».